



N° de résolution
ou annotation

SEANCE ORDINAIRE DU 22 août 2022

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 22 août 2022 à 19 h 30 et enregistrée, à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

Maire - Monsieur Jean-Benoît Letourneau
District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin
District No 2 - Monsieur Darrell Paré
District No 3 - Madame Julie Leblond
District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré
District No 5 - Monsieur André Roy
District No 6 - Monsieur Rénald Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoît Letourneau, maire.
M. Christian Claveau assiste également à cette séance en tant que directeur-général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Benoît Letourneau, maire, ouvre la séance à 19 h 38.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire Jean-Benoît Letourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022;
5. Correspondance;
6. Adoption des comptes à payer pour le mois de juillet 2022;
7. Dossiers en cours;
8. Affaires administratives
- 8.1 Embauche d'une brigadière scolaire.
- 8.2 Nouveau système back up pour la sauvegarde des données administratives.
- 8.3 Amendement de la résolution 2022-8213 sur la fourniture de filtres à eau.
- 8.4 Achat d'un ordinateur portable pour les besoins de l'administration.
- 8.5 Résolution pour retirer l'Association Promo-tourisme de la police d'assurance.
- 8.6 Résolution pour retirer l'emplacement du centre aquatique (piscine) de la police d'assurance.
- 8.7 Appui à la résolution de la municipalité d'Adstock sur le transport adapté.
9. Loisirs et culture
- 9.1 Achat 2^{ème} friteuse pour l'aréna
- 9.2 Grille de tarification pour la location de la salle de l'aréna.
- 9.3 Grille de tarification des cours d'initiation au patinage.
- 9.4 Entente avec l'Association du hockey mineur Appalaches.



N° de résolution
ou annulation

2022-08-8250

- 9.5 Commandite pour « La Belle Tournée 2022»
10. Travaux publics
10.1 Remise en service d'une pompe à eau potable pour le réservoir P1
10.2 Achat du sable pour l'entretien d'hiver des rues
11. Urbanisme
11.1 Amendement de la résolution 2021-12-8032 pour changement de signature dans le dossier de l'avenue Provençal.
12. Services incendie
12.1 Engagement d'un nouveau pompier
12.2 Autorisation d'appel d'offres pour services géotechniques
13. Projet Sympathique place ouverte à tous (SPOT)
13.1 Modification des conditions de travail de la coordonnatrice du projet Sympathique place ouverte à tous (SPOT).
13.2 Achat d'un ordinateur portable pour la coordonnatrice du projet Sympathique place ouverte à tous (SPOT).
13.3 Autorisation d'effectuer des travaux au sous-sol de l'hôtel de ville pour l'adapter aux besoins du projet SPOT.
14. Varia :
Report des délais de probation des nouveaux employés au 31 décembre
15. Période de questions
16. Prochaine séance
17. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

Attendu que la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022

Attendu que la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 20 juillet 2022.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE



N° de résolution
ou annulation

2022-08-8253

4429

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

5.1 Lettre du Centre d'expertise multiservice (CAUCA) en date du 7 juillet 2022, concernant le renouvellement du contrat du 9-1-1 et de la convention incendie.

5.2 Lettre d'un citoyen d'East Broughton en date du 2 août 2022, nous faisant part de son intérêt à se porter acquéreur d'un terrain sur la rue Lefebvre.

5.3 Lettre du Ministère des Finances du Québec en date du 10 août 2022, nous avisant de procéder au refinancement d'un règlement d'emprunt de 3 551 000 \$ venant à échéance le 19 décembre 2022.

5.4 Lettre de la MRC des Appalaches en date du 11 août 2022, nous transmettant le suivi des inspections préventives en sécurité incendie.

5.5 Lettre du président de l'Association du hockey mineur Appalaches en date du 16 août 2022, nous proposant une entente sur l'achat de bandes et de filets pour l'adaptation de la glace de l'aréna aux besoins de nos jeunes hockeyeurs de catégories magh à novice.

5.6 Lettre du Grand Chevalier du Conseil 3065 des Chevaliers de Colomb d'East Broughton, reçue le 18 août 2022, nous demandant une commandite dans le cadre des activités de leur 75^{ème} anniversaire de fondation.

6.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2022

Attendu que les listes de comptes et de dépenses, datées du mois de juillet 2022 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant la présente assemblée ;

Attendu que des explications ont été données aux élus sur les divers comptes à payer :

Il est proposé par Monsieur Rénald Drouin et résolu à l'unanimité

D'approuver un montant de 215,493.64 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de juillet 2022 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 104,366.85 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de juillet 2022.

ADOPTÉ

7.

DOSSIERS EN COURS

Monsieur le conseiller Jean-Paul Grondin nous entretient sur les sujets souvent :

Il demande à Monsieur Jonathan Faucher représentant du Groupe CAMBI, de venir expliquer les changements qui seront apportés prochainement à la couverture ambulancière.

Monsieur le conseiller Darrell Paré nous entretient sur les sujets suivants:

a. Il offre ses remerciements à l'équipe du camp de jour et à son coordonnateur;

b. Il offre ses remerciements à l'équipe de démolition;

c. Il avise que l'on recherche un journalier d'entretien à temps partiel pour l'aréna;

d. Il explique que le changement de nom du terrain de baseball ne pourra se faire avant le printemps prochain;



N° de résolution
ou annotation

2022-08-8254

4430

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Bronghdon

e. Il assistera à l'AGA du transport adapté le mardi 23 août.

Madame la conseillère Julie Leblond nous entretient sur les sujets suivants :
a. Elle nous informe du rapport des activités des pompiers pour le mois de juillet;
b. Elle nous informe que la Promutuel versera une subvention de 18,000 \$ pour le programme « Au cœur de votre collectivité ».
c. Une deuxième subvention de 10,000 \$ du Ministère de la Sécurité Publique (MSP) a été versée au centre de formation des pompiers pour la fabrication d'une porte d'entrée forcée.

Madame la conseillère Samantha Jalbert-Paré nous entretient sur les sujets suivants :
a. Elle nous fait un rapport sur l'avancement du projet SPOT;
b. Elle informe que le comité culturel invite la population pour une activité au terrain de baseball le 28 août à 18h00.
c. Elle informe avoir participé a un CA de l'Office d'habitation le 12 juillet dernier.

Monsieur le conseiller André Roy nous entretient sur les sujets suivants :
a. Il nous parle des travaux qui ont été réalisés dans les rues au cours de l'été
b. Il informe que les travaux de construction de la caserne devraient commencer prochainement.

Monsieur le conseiller Rénauld Drouin n'as rien à signaler.
Monsieur le Maire Jean-Benoît Létourneau nous entretient sur les sujets suivants :

Une visite de terrain aura lieu le 24 août prochain avec des représentants de la MRC et du Ministère de l'Environnement afin d'évaluer les alternatives pour éviter les incon vénients causés par les débordements du ruisseau qui traverse la zone des résidus miniers pour couler ensuite vers la zone habitée.

8. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8.1 Résolution pour l'embauche d'une brigadière scolaire

Attendu la démission de Madame Suzette Lessard de son poste de brigadière scolaire en date du 22 juin 2022 :

Il est proposé par Monsieur André Côté et résolu à l'unanimité :
D'engager Madame Lise Cyrenne pour combler ce poste de brigadière scolaire aux mêmes conditions que Madame Lessard.

8.2 Résolution autorisant l'acquisition d'un nouveau système backup pour les besoins de l'administration de la municipalité ;

Attendu que le système backup que nous utilisons actuellement à la municipalité date de plusieurs années et qu'il n'est plus adapté à nos besoins;



N° de résolution
ou annotation

2022-08-8255

Attendu que malgré sa désuétude et sa performance limitée notre système backup actuel nous coûte 59.95 \$ par mois, taxes incluses;

Attendu que notre fournisseur information Cyber 3d nous propose un nouveau système backup ultra performant, de dernière génération, capable de sauvegarder toutes les données qui nous sont nécessaires au suivi de la gestion de notre municipalité ;

Il est proposé par Madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de notre fournisseur informatique Cyber 3d, d'implanter un nouveau système backup de dernière génération qui nous coûtera 114.92 \$ par mois, conformément à la soumission qu'il nous a déposée le 16 de mai 2022.

ADOPTÉ

8.3 Amendement à la résolution 2022-06-8213 sur la fourniture de filtres à eau

2022-08-8256

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution 2022-06-8213 adoptée le 6 juin 2022 afin de permettre à la municipalité d'offrir gratuitement les filtres à eau aux résidents des secteurs qui souffrent d'un problème chronique de qualité de l'eau potable.

ADOPTÉ

8.4 Résolution autorisant l'achat d'un ordinateur portable pour les besoins de l'administration

2022-08-8257

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Groudin et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Christian Claveau, directeur-général soit et est autorisée à acheter un ordinateur portable pour l'assistante greffière et trésorière, au montant de 999.99 \$ plus taxes, couvert par une garantie prolongée de trois (3) ans, ainsi que les logiciels et périphériques qui pourraient être nécessaires pour son bon fonctionnement, le tout conformément à la soumission déposée par la firme Cyber 3d en date du 30 juin 2022.

ADOPTÉ

8.5 Résolution pour retirer l'Association Promo-tourisme de la police d'assurances de la municipalité.

Attendu que l'Association Promo-tourisme immatriculée le 16 avril 2002 et ayant comme adresse le 300 rue Pelletier à East Broughton, a été radiée d'office du registre des entreprises du Gouvernement du Québec en date du 24 septembre 2018 suite à la non-production de deux (2) déclarations de mise à jour annuelles consécutives;

Attendu que l'Association Promo-tourisme a effectivement cessé ses opérations et qu'à ce titre elle est considérée comme dissoute;

Attendu que l'Association Promo-tourisme apparaît toujours sur la liste des effets couverts par notre police d'assurances;

Il est proposé par Madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité :

2022-08-8258

4431

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

Que Monsieur Christian Claveau, directeur-général soit et est autorisé à faire les démarches auprès de notre assureur pour retirer l'Association Promo-tourisme de notre dossier d'assurance en raison de sa dissolution.

ADOPTÉ

8.6 Résolution pour retirer le Centre Aquatique de notre police d'assurance

Attendu que le Centre Aquatique, mieux connu sous le nom de piscine municipale, est fermé depuis 2017 et qu'il a été démolé en 2020;

Attendu que seul subsiste le petit bâtiment de service qui est actuellement utilisé comme entrepôt pour les besoins de l'aréna et des travaux publics;

Attendu que le Centre Aquatique figure toujours comme emplacement couvert par la police d'assurance de la municipalité :

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité :
Que Monsieur Christian Claveau, directeur-général soit et est autorisé à faire les démarches auprès de notre assureur pour enlever la couverture d'assurance sur l'ancienne piscine municipale tout en gardant assuré l'emplacement de l'entrepôt.

ADOPTÉ

8.7 Résolution en appui à la municipalité d'Adstock sur le transport adapté

Attendu que la municipalité d'Adstock nous a fait parvenir sa résolution No 22-06-227 votée le 11 juillet 2022 dans laquelle elle nous fait part de sa position et de ses revendications eu égard à la problématique du transport adapté dans la MRC des Appalaches;

Attendu que le conseil de la municipalité d'East Broughton partage les mêmes préoccupations et revendications :

Il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal d'East Broughton appuie celui d'Adstock en faisant sien le contenu de ladite résolution 22-06-227 du 11 juillet 2022.

ADOPTÉ

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Résolution autorisant l'installation d'une deuxième friteuse au casse-croûte de l'aréna

Attendu que selon le locateur du casse-croûte de l'aréna il serait rentable d'y installer une deuxième friteuse au gaz;

Attendu qu'après entente le locateur s'engage à acheter ladite friteuse du même modèle que celle qui s'y trouve actuellement;

Attendu qu'advenant la cessation du bail de location la friteuse restera propriété de la municipalité sans compensation financière;



N° de résolution
ou annotation

2022-08-8261

Attendu qu'en contrepartie la municipalité s'engage à assumer les frais d'installation;
Attendu qu'en conséquence la municipalité a demandé une soumission à Plomberie Turcotte et Père Inc. de Theford Mines :
Il est proposé par Monsieur Darrel Paré et résolu à l'unanimité :
D'octroyer à Plomberie Turcotte et Père un contrat au montant de 548.06 \$, taxes incluses, couvrant tous les coûts d'installation d'une deuxième friteuse au casse-croûte de l'aréna.

ADOPTÉ

9.2 Résolution pour adopter une nouvelle grille de tarification pour la location de la salle de l'aréna

Attendu qu'en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement il convient de proposer un léger réajustement des prix de location de la salle de l'aréna :

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité :
D'adopter la nouvelle tarification suivante :

- a. Location d'une (1) heure pour cours ou atelier de formation : 22 \$
b. Location d'une heure trente (1.5 heure) pour cours ou ateliers de formation : 35 \$
c. Location privée d'un soir ou d'une journée : 165 \$

ADOPTÉ

9.3 Résolution pour adopter une nouvelle tarification pour les cours d'initiation au patinage

Attendu qu'en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement il convient d'adopter une nouvelle tarification pour les cours d'initiation au patinage :

Il est proposé par Madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité :

D'adopter la tarification suivante :

- a. Pour les résidents de la municipalité : 135 \$
b. Pour les non-résidents de la municipalité : 245 \$

ADOPTÉ

9.4 Résolution autorisant l'adoption une entente avec l'Association du hockey mineur Appalaches.

Attendu la proposition négociée entre le service des loisirs de la municipalité d'East Broughton et l'Association du hockey mineur Appalaches en relation avec l'achat, l'entretien et l'entreposage de matériel et d'équipement permettant de se conformer aux exigences de Hockey Québec relativement aux parties de hockey en mode demi-glace pour les catégories Magh à Novice:

Il est proposé par Monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité :

2022-08-8263

2022-08-8264



N° de résolution
ou annotation

2022-08-8265

4434

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

Que :

- a. L'Association du hockey mineur Appalaches procédera à l'achat de bandes adaptées qui permettront la tenue de parties en mode demi-glace pour notre jeune relève Magh à Novice;
- b. Ces nouvelles bandes seront entreposées et utilisées à l'aréna Desjardins (Mario Lessard) d'East Broughton;
- c. Au cours de dix (10) prochaines années la location des heures de glace pour le festival d'East Broughton sera gratuit pour l'Association du hockey mineur Appalaches, tout comme les heures de glace pendant les saisons régulières;
- d. La Municipalité d'East Broughton s'engage à verser à l'Association du hockey mineur de Thetford Mines la somme de 3,500 \$;
- e. La Municipalité d'East Broughton s'engage à faire l'achat des filets intermédiaires pour la tenue des parties en mode demi-glace dans ses installations :
- f. La Municipalité d'East Broughton aura la possibilité de faire le rachat complet des bandes à l'expiration des dix (10) années de la présente entente.

ADOPTÉ

9.5 Résolution autorisant une commande pour « La Belle Tournée

2022 »

Attendu la demande de commande adressée à la direction des loisirs et de la culture de la Municipalité d'East Broughton par l'organisation de « La Belle Tournée 2022 » ;

Attendu que par son rayonnement « La Belle Tournée 2022 » contribuera à faire connaître notre municipalité;

Attendu que Monsieur Alain Gosselin, artiste d'East Broughton a été sélectionné par l'organisation de « La Belle Tournée 2022 » pour représenter notre Municipalité;

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité :

D'accorder une subvention de 100 \$ à « La Belle Tournée 2022 ».

ADOPTÉ

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Résolution autorisant la réparation d'une pompe au réservoir d'eau potable P1

Attendu que l'une des deux pompes du réservoir d'eau potable P1 est arrêtée depuis plusieurs mois et qu'elle a été démontée et envoyée à l'Atelier d'usinage de la Capitale pour expertiser;

Attendu qu'il est urgent de remettre en marche ladite pompe car si la deuxième qui assure seule l'approvisionnement en eau potable à partir du réservoir P1 venait à manquer, nous serions réduits à nous approvisionner uniquement à partir du réservoir du puit No 8, lequel est insuffisant pour satisfaire à long terme les besoins en eau potable des résidents de la Municipalité;

Attendu que l'Atelier d'usinage de la Capitale, après être venu constater l'état de nos installations et avoir démonté le moteur de la



N° de résolution
ou annotation

2022-08-8266

dite pompe pour en évaluer les dommages, nous a déposé une
soumission en conséquence;

Il est proposé par Monsieur André Roy et résolu à l'unanimité :
D'accepter la proposition de la firme CP Tech, Division Atelier
d'usinage de la capitale pour :

- a. Nettoyer au jet de sable des tuyaux et de la tête de décharge;
- b. Peinturer l'intérieur et l'extérieur des tuyaux et de la tête de
recharge à la peinture époxy pour eau potable;
- c. Réparer les filets et usiner les bôtiers;
- d. Fabriquer trois (3) arbres de pompe neuf en stainless;
- e. Changer les bagues (bushing) de néoprène dans 2 araignées;
- f. Réparer l'arbre du moteur;
- g. Nettoyer la pompe au jet de sable et la peindre;
- h. Installer un bas de pompe neuf;
- i. Remonter le moteur à neuf;
- j. Tout réinstaller et mettre en état de marche.

Le tout pour la somme de 22 993.85 \$ taxes incluses

ADOPTÉ

10.2 Résolution pour l'achat de sable pour l'entretien hivernal des rues
de la municipalité.

Il est proposé par Madame Samantha Jالبert-Paré et résolu à
l'unanimité :

D'accepter la soumission de Transport Mario Giguère Inc. de Tring-
Jonction pour l'achat de 400 tonnes de sable au prix de 12 \$ la tonne,
pour un total de 4 800 \$ incluant la taxe et la livraison.

11. URBANISME :

11.1 Proposition pour amender la résolution 2021-12-8032 afin de
changer les autorisations de signature pour permettre de clore le
dossier de l'avenue Provençal.

Attendu la nécessité de compléter le dossier de la fermeture de
l'avenue Provençal conformément aux résolutions 21-09-7959 et 21-
09-7971

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à
l'unanimité :

Que la résolution 21-12-8032 soit amendée afin de se lire dorénavant
comme suit :

« ... d'autoriser Monsieur Jean-Benoît Létourneau, maire et Monsieur
Christian Claveau, directeur général, à signer les actes notariés pour
finaliser les transactions liées à la cession des terrains suite à la
fermeture de l'avenue Provençal. »

ADOPTÉ

12. SERVICE INCENDIE :

12.1 Résolution pour l'embauche d'un nouveau pompier

2022-08-8268

4435



N° de résolution
ou annotation

2022-08-8269

2022-08-8270

2022-08-8271

4436

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

Attendu que le service d'incendie d'East Broughton compte actuellement sur les services de 22 pompiers volontaires;

Attendu la nécessité d'assurer la relève;

Attendu que Monsieur Hugo Poulin d'East Broughton a suivi plusieurs entraînements avec l'équipe et que les officiers du service incendie sont d'avis qu'il sera un excellent candidat et recommandent fortement son embauche :

Il est proposé par Monsieur André Roy et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Hugo Poulin soit et est engagé à titre de pompier volontaire.

12.2 Résolution autorisant d'aller en appel d'offres pour donner un mandat de services géotechniques dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers.

Attendu la nécessité d'engager une firme spécialisée pour assurer le suivi de qualité des composantes géotechniques tout au long de la construction de la caserne de pompiers :

Il est proposé par Monsieur André Roy et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Christian Claveau, directeur général, soit et est autorisé à demander des soumissions pour des services géotechniques.

ADOPTÉ

13. PROJET SYMPATHIQUE PLACE OUVERTE À TOUS (SPOT)

13.1 Résolution permettant de modifier les conditions de travail de la coordonnatrice du projet SPOT

Attendu qu'à l'origine le projet SPOT prévoyait l'embauche de deux (2) employés, à savoir un(e) coordonnateur (trice) et un(e) intervenant(e).

Attendu qu'à cause de la Covid 19 et de la difficulté de recruter du personnel compétent le projet a dû être modifié en termes de besoins en ressource humaine et de temps de réalisation;

Attendu qu'après analyse et discussion avec les bailleurs de fonds il a été convenu que la coordonnatrice actuelle pouvait très bien remplir aussi les fonctions d'intervenante terrain :

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité :

Que Madame Caroline La Fontaine, coordonnatrice du projet SPOT, cumule dorénavant les postes de coordonnatrice et d'intervenante;

Qu'en conséquence son salaire soit rajusté de 27 \$ l'heure à 30 \$ l'heure, rétroactivement à sa date d'embauche, lequel salaire étant entièrement pris en charge par le budget du projet et que sa semaine de travail passe de 35 à 40 heures;



N° de résolution
ou annulation

2022-08-8272

2022-08-8273

4437

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

Que les sommes ainsi épargnées en n'embauchant pas de deuxième ressource soient réaffectées à d'autres postes budgétaires à l'intérieur du projet de manière à maximiser les retombées au bénéfice de la clientèle.

ADOPTÉ

13.2 Résolution pour l'achat d'un ordinateur portable pour la coordonnatrice du projet SPOT

Attendu que conformément à l'entente avec les bailleurs de fonds du projet SPOT il est prévu que la municipalité offre un espace de travail pour la coordonnatrice du projet ainsi que l'encadrement administratif nécessaire à son bon fonctionnement :

Il est proposé par Madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Christian Claveau, directeur-général, soit et est autorisée à acheter un ordinateur portable pour les besoins de la coordonnatrice du projet SPOT, au montant de 999.99 \$ plus taxes, couvert par une garantie prolongée de trois (3) ans, ainsi que les logiciels et périphériques qui pourraient être nécessaires pour son bon fonctionnement, le tout conformément à la soumission déposée par la firme Cyber 3d en date du 30 juin 2022, étant entendu que ledit ordinateur reste la propriété de la Municipalité d'East Broughton et pourra être affecté à d'autres fins advenant la fermeture du projet.

ADOPTÉ

13.3 Résolution pour autoriser des travaux d'aménagement dans le sous-sol de l'hôtel de ville :

Attendu que conformément à l'entente avec les bailleurs de fonds du projet SPOT et la Saint-Vincent-de-Paul, la Municipalité d'East Broughton s'est engagée à permettre l'utilisation des locaux du sous-sol de l'hôtel-de-ville comme lieu multifonctionnel pour la clientèle du projet;

Attendu qu'afin de rendre les locaux fonctionnels et accueillants il convient de faire certains travaux dont:

a. La réparation du plafond suspendu et du plancher;

b. Le réaménagement des salles de bain;

c. L'installation d'un lavabo pour l'espace café-rencontre;

d. La peinture et autres interventions mineures.

Attendu que la presque totalité des coûts de ces travaux seront pris en charge par le projet SPOT lui-même où à l'intérieur des sommes qui nous sont déjà autorisées dans le cadre du programme d'Aide financière pour les bâtiments municipaux (PRAHAM) du Gouvernement du Québec.

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité

Que la directrice du projet SPOT, soit et est autorisée à procéder aux aménagements des locaux du sous-sol de l'hôtel-de-ville, de façon à répondre aux besoins du projet, le tout conformément aux sommes et modalités prévues dans son budget, sous la supervision du directeur-général et du conseil.



N° de résolution
ou annotation

4438

2022-08-8274

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

Que Monsieur Christian Claveau, directeur-général, soit et est autorisé à présenter au besoin, des demandes de remboursement de dépenses dans le cadre du PRABAM.

ADOPTÉ

14. VARIA :

Monsieur le Maire informe que le conseil souhaite prolonger la période de probation des nouveaux employés jusqu'au 31 décembre 2022, ce à quoi tous les membres du conseil consentent.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents dans la salle ont posé les questions suivantes, auxquelles les membres du conseil ont répondu au meilleur de leur connaissance :

1. Sur la mise à jour la liste des comptes à payer;
2. Sur la production des états financiers 2021;
3. Sur le fait qu'East Broughton n'apparaît pas sur la liste des aides financières du Ministère de transport qui a été publiée dernièrement dans le l'hebdomadaire « Courrier Frontenac ».
4. Sur l'achat d'autant d'ordinateurs portables;
5. Sur ce que la Municipalité a l'intention de faire avec le ruisseau qui descend du site de la mine et qui déborde en zone habitée chaque fois que l'on a une forte pluie;
6. Sur le réaménagement de la piste cyclable devant la caisse populaire, sa configuration actuelle étant jugée dangereuse par de nombreux citoyens;
7. Sur la possibilité de corriger l'asphalte devant l'accès au poste d'essence afin de faire disparaître les trous d'eau et de boue que les automobilistes doivent traverser pour y avoir accès;
8. Sur la question de la fourniture de filtres à eau;
9. Sur où en est rendu le projet d'installation de compteurs d'eau;
10. Sur le pourquoi Promo-Tourisme se trouvait à l'adresse du 300 rue Pelletier?
11. Sur le ramassage des débris de l'édifice démolit sur la 10^{ème} avenue nord?

16. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 12 septembre 2022 à 19 h 30.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Rénald Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h52.

ADOPTÉ

Jean-Benoît Létourneau, maire

Christian Claveau, directeur général et secrétaire-trésorier